

**Conditions générales de fonctionnement de  
Docteur Vétérinaire Jean-Christophe MEUNIER  
19 rue du général de Gaulle 54180 Houdemont**

Clientèle équine

Numéro d'ordre 14925

Urgence 0607110293

Courrier [vetequinjcm@orange.fr](mailto:vetequinjcm@orange.fr)

Les présentes conditions sont consultables sur notre site internet [www.veto-meunier-lorraine.com](http://www.veto-meunier-lorraine.com).

Tout acte effectué sur un animal par le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier à domicile est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement :

**Mentions obligatoires :**

---

**Appellation de l'établissement de soins et espèces, habituellement et occasionnellement traitées :**

Le Docteur Vétérinaire est un vétérinaire soignant exclusivement des chevaux dans la région Grand -Est en itinérance (à domicile uniquement) : consultations de locomotion, de médecine générale, d'ophtalmologie, de radiologie, d'échographie, de dentisterie, de gynécologie et de chirurgie simple sur place (castration, exérèse de verrue, amputation de fourreau, ...).

L'adresse administrative est située au 19 rue du général de Gaulle à Houdemont 54180. Aucun animal ne peut être reçu à cette adresse. Les chevaux sont consultés chez le propriétaire du cheval ou bien dans l'écurie qui l'héberge.

Téléphone : 06 07 11 02 93. En cas d'indisponibilité momentanée : secrétariat téléphonique : 07 70 12 96 24.

Secrétariat administratif : 06 85 10 63 78.

Mail : [vetequinjcm@orange.fr](mailto:vetequinjcm@orange.fr)

Site web : [www.veto-meunier-lorraine.com](http://www.veto-meunier-lorraine.com).

**Espèces traitées :**

Le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier traite habituellement les chevaux, les poneys et les ânes. Le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier ne dispose pas du matériel et des connaissances nécessaires pour soigner les autres espèces.

**Horaires d'ouverture habituels et conditions d'accueil du public :**

Les consultations ont lieu uniquement sur rendez-vous dans l'écurie qui héberge le cheval de 9h30 à 20h. En cas de retard et d'impossibilité par le vétérinaire de passer avant 20h, la visite sera reportée à une date ultérieure donnée par le vétérinaire. Ces horaires d'ouverture sont indicatifs et ne sauraient être opposés au docteur vétérinaire en cas de fermeture.

**Personnel affecté aux soins des animaux :**

Personnel vétérinaire : Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier, Numéro d'ordre 14925, Diplômé de l'école vétérinaire de Lyon, CEAV Médecine et Chirurgie du cheval, Certifié ISELP, DU Ethologie du cheval, Chef de centre en insémination artificielle équine, DE Cinésiologie, physiothérapie et réadaptation vétérinaire, certifié par l'université du Tennessee en physiothérapie (UT-CERP) et DE Ophtalmologie.

Personnel non vétérinaire : Carole Meunier., secrétaire.

**Prestations effectuées : Chevaux - Anes - Poneys :**

Consultations de médecine générale : vaccination, bilan de santé, troubles locomoteurs-digestifs-ophtalmologiques-respiratoires-dentisterie, suivi de reproduction, ECG

Imagerie : échographie, radiographie numérique, endoscopie respiratoire au repos, endoscopie embarquée, gastroscopie.

Chirurgie en ambulatoire sur place (castration, exérèse sarcoïde/granulome/masse/dents ...).

Analyses sanguines : numération formule, bilan biochimique, SAA, fibrinogène, bilan respiratoire, bilan Piro-Like.

Physiothérapie : laser, ondes de choc, Tens.

### **Zones d'intervention :**

- Sur rendez-vous pris à l'avance (à minima 7 à 15 jours avant) : dans un rayon de 1h15 autour d'Houdemont.
- Urgences en journée : uniquement pour les clients réguliers (dernière consultation datant de moins de 6 mois). Délai d'intervention variable (1 à 6 heures) selon les disponibilités du Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier.
- Urgences de nuit (22h30-7h30) : uniquement pour les clients réguliers (dernière consultation datant de moins de 6 mois) :
  - Ecurie située à moins de 25 km d'Houdemont : le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier se déplace. Pour les tarifs : voir les conditions tarifaires.
  - Ecurie située à plus de 25 km d'Houdemont : 3 solutions sont possibles :
    - Rapprochement du cheval dans une écurie située à moins de 25 km d'Houdemont. Le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier consultera dans cette écurie.
    - Vous trouvez un chauffeur qui amène le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier dans votre écurie et qui le ramène ensuite à Houdemont.
    - Hospitalisation à la clinique vétérinaire d'Acy-Romance (près de Reims).
- Urgences pour des clients non réguliers (clientèle extérieure ne trouvant pas de vétérinaire disponible ou bien client qui ont une dernière consultation datant de plus de 6 mois avec le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier) : le volume actuel de travail ne permet plus au Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier de répondre de manière rapide à vos sollicitations. Il conviendra d'envisager une hospitalisation à la clinique vétérinaire d'Acy-Romance.

### **Surveillance des animaux hospitalisés :**

Le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier n'hospitalise pas d'animaux.

### **Urgences :**

Le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier travaille seul et se déplace d'écurie en écurie. Il ne peut malheureusement pas répondre de manière optimale à toutes les sollicitations d'urgence gravissime. En cas de non-réponse rapide du Docteur Vétérinaire Jean-Christophe, une plate-forme de régulation téléphonique peut vous aider à trouver un autre confrère. Celle-ci est joignable au 0770129629.

### **Permanence et continuité des soins (consultations à domicile uniquement) :**

Le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier assure le suivi des animaux examinés. Les urgences sont assurés uniquement pour les clients réguliers et dans la limite des disponibilités du Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier (c'est à dire que le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier finit les consultations en cours prévues puis se déplace vers votre écurie. Il faut compter un délai entre 1 et 6 heures). En cas d'urgence, il convient d'envoyer un message SMS qui mentionne les coordonnées du demandeur, le motif de l'appel et le caractère urgent de l'appel. Comme le réseau téléphonique peut ne pas fonctionner de manière idéale en cas de non-réponse du Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier de manière optimale par rapport aux attentes du client, une plateforme de régulation téléphonique est joignable au 07 70 12 96 29 pour trouver un autre confrère en cas d'urgence vitale. En cas d'indisponibilité (déplacements professionnels, congrès, formation, vacances, ...), la permanence et la continuité de soin sont assurées par la Clinique Equine ACY-Romance, 5 rue des 3 Châteaux 08300 ACY-ROMANCE (03 52 89 00 00) avec laquelle le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier a établi une convention de continuité et de permanence de soin.

La nuit ou bien si votre urgence se trouve trop éloignée de l'écurie où consulte momentanément le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier ou de son domicile (25 km), il conviendra de rapprocher le cheval de l'endroit où se trouve le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier ou bien de trouver un autre confrère momentanément plus disponible.

La nuit, Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier se déplace à 25 km autour d'Houdemont.

#### **Suivi des cas :**

Si le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier ne vous a pas rappelé, il convient de lui envoyer un SMS avec vos remarques sur l'évolution du cas, accompagnées de photographies au 0607110293, afin d'assurer une meilleure gestion du cas. Il est important de noter que le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier ne rappelle que les personnes ayant envoyé une demande écrite par SMS. Le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier ne rappelle pas les personnes ayant juste appelé sans laisser de message.

#### **Conditions tarifaires :**

Les tarifs sont disponibles sur simple demande auprès du vétérinaire ou auprès du secrétariat qui vous fournira un devis détaillé sur simple demande ou une estimation de prix en fonction des actes que vous souhaitez voir effectués sur votre cheval. Le prix estimé n'est fourni qu'à titre purement indicatif et ne comprend, en aucun cas les frais dus à des complications ou d'autres natures.

Toute consultation donnera lieu à la production d'une facture détaillée, conformément à la législation. Le total à régler correspond à la somme des soins, des prestations médicales et/ou chirurgicales effectuées et des médicaments et autres produits délivrés et du déplacement. Les factures sont à régler comptant par chèque, par virement ou en espèces. Des facilités de paiement peuvent vous être proposées sur simple demande.

Les honoraires sont à régler indépendamment de la transmission des données liées à l'examen (compte-rendu, radiographies, échographies, photographies d'endoscopie, interprétation des résultats d'analyse de sang).

Pour les chevaux assurés, les honoraires sont à régler indépendamment du remboursement du montant des soins par l'assurance. Les éléments nécessaires au bon remboursement des soins doivent être fournis et/ou demandés au Docteur Vétérinaire au moment de la consultation.

Tarif soir : Supplément de garde (7h30-9h30 et 20h-22h30) : 100€.

Tarif nuit : Supplément garde (22h30-7h30) : 250 €.

Tarif jour férié : 100€ de 9h30 à 18h - 150€ (18h à 22h30) - 250€ (22h30-9h30).

Déplacement en tournée : somme forfaitaire (nombre de km effectués dans la journée multiplié par 0,4 et divisé par le nombre de client).

Déplacement hors tournée : 0,40€ du km aller en journée, 1€ du km aller en garde (20h-9h).

Renseignements téléphoniques pendant les horaires de garde (20h30-9h30) : 50€.

#### **Litiges :**

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au Conseil régional de l'ordre des vétérinaires de la région Grand Est (BP 74140 - 57040 Metz cedex 01 / 09 72 61 71 34 / [cor.grand-est@ordre.veterinaire.fr](mailto:cor.grand-est@ordre.veterinaire.fr) / [www.veterinaire.fr](http://www.veterinaire.fr)).

Pour faire appel au Médiateur de la consommation, il convient de se rendre sur le site du conseil de l'ordre des vétérinaires.

#### **Responsabilité Civile Professionnelle :**

Comptoir d'assurance Steiner - Generali (rue JJ Henner 68130 Altkirch).

### **Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client :**

Notre intervention est le résultat de votre demande ou de la personne que vous avez mandaté pour assurer l'entretien de votre cheval (personne avec laquelle un contrat moral ou écrit lui confère la possibilité de demander l'intervention du vétérinaire). Vous nous confiez votre cheval pour un examen clinique, des examens complémentaires permettant de préciser un diagnostic, des traitements (médicaux ou chirurgicaux). Nous apprécions la confiance que vous nous témoignez et nous ferons de notre mieux pour vous satisfaire. Les différents actes mis en oeuvre peuvent à faible taux présenter diverses complications. Nous souhaitons et avons l'obligation légale de vous en informer, de vous fournir toutes les explications que vous jugerez nécessaires et de recueillir ainsi votre consentement éclairé.

Tout traitement médicamenteux et tout acte médical et/ou chirurgical comportent un risque potentiel dont le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier informera le client. Voir le verso des ordonnances manuscrites. En cas de besoin, et pour limiter les risques de blessures pour le cheval et pour les personnes qui le manipulent, une contention physique et/ou chimique pourra être nécessaire pour effectuer certains examens. Le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier en informera le client ainsi que les risques associés.

Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante, ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient, par écrit sous la forme d'un contrat de soin.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

Tout geste technique réalisé lors de l'examen de votre animal a pour objectif d'établir un diagnostic précis. Certains accidents peuvent survenir lors de leur réalisation (des hémorragies ou des fausses déglutitions lors des sondages œsophagiens, ou des lacérations de la muqueuse rectale lors des palpations transrectales), pneumonie, péritonite, thrombophlébite, ...).

Lors d'un examen orthopédique (examen dynamique au trot en ligne droite et sur le cercle sur sol dur et mou aux 2 mains), le cheval peut glisser ou déraiser, réagir violemment au cours d'un test, ce qui peut entraîner des plaies superficielles ou plus profondes, une entorse ou même une fracture.

Le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier peut être amené à réaliser des anesthésies diagnostiques, nerveuses ou articulaires. Elles consistent à injecter un anesthésique local le long d'un trajet nerveux pour les anesthésies nerveuses, dans une articulation pour les anesthésies articulaires. Ce sont des actes invasifs qui peuvent avoir des complications à savoir : infections, inflammations, hématomes, choc anaphylactique, etc, comme pour toutes injections. Quand la région douloureuse est insensibilisée par une anesthésie, la boiterie est améliorée ou supprimée, la zone douloureuse qui peut être le siège d'une fêlure ou d'une fracture incomplète peut alors être à nouveau mis en charge et se compliquer en fracture complète. Le cheval est sujet, de part son activité, à différents traumatismes, fêlures, fractures incomplètes. Si l'examen clinique ne permet pas d'écarter ce risque, les anesthésies diagnostiques sont à éviter étant donné le risque de fracture complète et il peut être recommandé de réaliser des clichés radiographiques avant de les mettre en oeuvre. Une fois la fracture écartée, les anesthésies diagnostiques pourront être envisagées avec vous.

Les examens complémentaires d'imagerie utilisés dans le diagnostic des pathologies de l'appareil locomoteur du cheval, à savoir radiographies, échographies sont réalisés avec du matériel adapté parfois volumineux et encombrant, ils peuvent blesser votre cheval.

La survenue d'une inflammation locale ou d'une hémorragie sont des conséquences fréquentes de toutes les injections (intramusculaire, intraveineuse, sous-cutanée, intra-articulaire, péri-nerveuse). Malgré les précautions adaptées à chaque type d'injection, les conséquences de ces phénomènes peuvent être diverses : œdème, abcès, thrombose, septicémie, nécrose tissulaire, lésions neurologiques, fourbure ... L'aboutissement de ces complications peut avoir des conséquences transitoires ou définitives, pouvant aller jusqu'à l'invalidité ou le décès.

L'administration d'un principe actif, quelle que soit la voie, est susceptible, même à des doses thérapeutiques classiques, de provoquer des effets secondaires : abattement, hyperthermie, coliques, diarrhée, réactions allergiques, anorexie, troubles neurologiques, fourbure et mort subite. Si de tels effets étaient constatés, il vous incombe de nous prévenir au plus vite pour mettre en place les mesures adaptées.

Certaines interactions médicamenteuses peuvent avoir des conséquences graves. Vous vous engagez à nous fournir toutes les informations en votre possession concernant les produits reçus par votre animal lors des mois et semaines précédentes. Nous ne pourrions en aucun cas être tenus responsables de conséquences d'automédication ou d'interactions avec un autre traitement récemment prescrit.

En médecine équine, la réalisation d'une injection intraveineuse ou intramusculaire vous est parfois confiée (ou à

vosre mandataire) sous votre entière responsabilité. Si vous ne maîtrisez pas cette technique, la nécessité de mandater une personne compétente vous incombe. Si votre mandataire venait à effectuer une erreur aux conséquences dommageables, nous ne pourrions en aucun cas être incriminés. Si vous le souhaitez, nous restons disponibles pour assurer l'observance du traitement.

Examens complémentaires : si l'état de santé de votre animal ou l'examen effectué nécessitait la réalisation d'examens complémentaires, vous vous engageriez à en assumer les coûts correspondants.

Dopage et délai d'élimination des substances actives et de leurs métabolites : l'absence de données officielles concernant les délais à respecter après tout traitement ne nous permet pas de vous informer de façon fiable. Les temps d'élimination approximatifs fournis ne sont en aucun cas des garanties scientifiques mais sont simplement le fruit de notre expérience et des données communément acquises à un instant précis. Notre responsabilité ne pourrait en aucun cas être engagée en cas de contrôle positif consécutif à l'un des traitements effectués par nos soins. En cas de doute sur les délais d'élimination de certaines molécules, nous conseillons la réalisation d'analyse de dépistage quelques jours avant la participation prévue à des épreuves officielles (demande d'analyse ou de renseignements s'effectue auprès du service de biologie de la fédération nationale des courses hippiques au 01 42 68 87 83 ou 82).

Précautions à prendre avant que le cheval ne coure à nouveau pour pallier les incertitudes d'élimination des médicaments utilisés et relativiser les délais de détection publiés : mangeoires proscrites, litière changée très régulièrement, échange de box interdit, port de gant pour l'application d'un traitement local, lavage minutieux des protections, guêtres, masque de nébulisation, van camion, box après traitement, isolement du cheval en traitement. Ne jamais réutiliser les seringues. Aliment de type compétition.

Tous les risques évoqués ci-dessus et autres risques éventuels (la liste des risques ne peut être exhaustive) sont diminués au maximum par l'ensemble des mesures que nous mettons en œuvre mais ne peuvent pas être réduits à zéro et font partie de l'aléa thérapeutique avec des conséquences parfois fatales ou qui peuvent entraîner une invalidité partielle ou totale, temporaire ou permanente.

Le cheval est une espèce fragile présentant beaucoup de réactions adverses non voulues aux traitements entrepris. Risques particuliers liés à certaines techniques employées :

- Vaccin : choc anaphylactique, réaction au point d'injection, abcès, réaction vaccinale (fièvre passagère), mort.
- Vermifuge : diarrhée, coliques, rarissime choc endotoxinique, prolapsus rectal, mort.
- Palpation transrectale : lacération, perforation du rectum, mort suite à une péritonite
- Sondage naso-oesophagien : hémorragie, nécrose des cornets nasaux, chute, fausse déglutition, pneumonie, mort.
- Paracentèse abdominale ou trocardage : ponction digestive, abcès, péritonite, mort.
- Injection intraveineuse : phlébite, abcès, hématome, cellulite, lymphangite, œdème local, cornage, injection intra-carotidienne (syndrome vestibulaire), chute, troubles neurologiques, mort.
- Catheter intraveineux : phlébite, infection, hématome, perte du manchon plastique dans le cheval, souffle cardiaque, mort.
- Tout soin peut entraîner des réactions de défense du cheval (chute, traumatisme, fracture, hématome, mort, troubles neurologiques, ...).
- Tranquillisation : chute, syncope, phlébite, hématome, œdème local, urticaire, allergie, choc, choc anaphylactique, coliques, endotoxémie ou entérotoxémie, mort, dyspnée.
- Anesthésie générale ou couchage : fracture, arrêt cardio-respiratoire (cacheter IV et sondage oro-trachéale réalisés uniquement sur les anesthésies longues (sup à 1 h), oxygène disponible selon les conditions de livraison), paralysie passagère ou irréversible, myosite (inflammation musculaire) légère à sévère, mort, traumatisme lors du relevé, œdème du larynx, troubles neurologiques, complications digestives. Le risque moyen de mortalité lié à une anesthésie générale chez le cheval est évalué à 1%, toutes hypothèses confondues. Il est majoré dans certaines conditions, principalement : chirurgie d'urgence, cheval de race lourd, cheval âgé, poulain nouveau-né. A titre de comparaison, chez l'homme le risque anesthésique est estimé à 1 pour 300 000 ou 400 000 interventions. Certains chevaux présentent une hypersensibilité individuelle à certains médicaments ou association de médication non prédictible avant leur administration à l'origine de catastrophe liée à leur environnement, à leur génétique, à leur état corporel ou bien à l'affection évoluant ce jour, ce qui rend difficile la prévention de ces risques.

- Anti-inflammatoire : ulcères, diarrhée légère à sévère, abcès au point d'injection, phlébite, cornage, peut retarder une indication chirurgicale de coliques (perte de chance de survie), choc anaphylactique, urticaire, entérotoxémie ou endotoxémie, fourbure, insuffisance rénale, fièvre, mort.
- Aspiration trachéal / lavage broncho-alvéolaire : abcès, fièvre, infection (fréquente au site d'injection du cathéter), hémorragie, traumatisme, chute, épistaxis, toux, mort.
- Gaz du sang : hématome au site d'injection, difficultés respiratoires, infection, cellulite, lymphangite, dyspnée, mort.
- Anesthésie diagnostique : chute, traumatisme, fracture, abcès, infection, lymphangite, diffusion plus large de l'anesthésie locale rendant le diagnostic erroné. Souvent la réitération de l'anesthésie locale le lendemain ou le surlendemain permet d'affiner le diagnostic. Rarement cette technique entraîne une invalidité sportive. Une fracture comminutive de la première phalange suite à une anesthésie diagnostique peut justifier une euthanasie.
- Infiltration intra-articulaire : infection, arthrite septique, arthrite chimique, réaction locale, allergie, fourbure, amincissement du cartilage, chute, infection ou inflammation nécessitant le recours à un lavage articulaire sous anesthésie générale en clinique vétérinaire avec hospitalisation voir euthanasie en raison d'un coût élevé de soins.
- Infiltration paravertébrale : fourbure, chute, traumatisme, infection, arthrite, paralysie, mort, troubles neurologiques.
- Injection locorégionale : intolérance au garrot (chute), réaction locale au site d'injection, infection, phlébite, abcès, lymphangite, cellulite, fièvre, mort.
- Antibiotiques : diarrhée parfois mortelle, choc endotoxémique, chute, collapsus, syncope, entérotoxémie, allergie, urticaire, hyperthermie, choc anaphylactique, vascularite, mort.
- Coliques : pronostic vital toujours engagé, phlébite, fourbure, endotoxémie, coagulation intravasculaire disséminée, choc, insuffisance rénale, mort. Dans certains cas de déplacement du gros colon, on peut avoir recours soit à des perfusions d'adrénaline ou de dérivés (phényléphrine), soit à une anesthésie générale pour rouler le cheval. De même dans certains cas d'hernie inguinale, une anesthésie générale de courte durée peut permettre de réduire l'hernie par taxis externe avant de référer en clinique (dangerosité liée aux manipulations aveugles d'organes en souffrance ischémiques). Si vous jugez ces pratiques dangereuses, pouvant être à l'origine d'une perte de chance de survie pour votre cheval, faites le nous savoir au plus vite pour pouvoir référer rapidement le cheval dans une structure chirurgicale (facteur d'optimisation des chances de succès d'une chirurgie). Le relargage dans l'organisme de toxines contenues dans un intestin fragilisé par un épisode de coliques peut être à l'origine de complications sévères non prévisibles difficilement gérables tels que choc endotoxémique, enterotoxémie, coagulations intravasculaires disséminées, fourbure, mort, troubles neurologiques, déshydratation, troubles cardiaques ou bien d'effets non voulus des laxatifs. Première cause de mortalité chez le cheval.
- Radiographie - Echographie : absence de mise en évidence de lésion expliquant la boiterie nécessitant le recours à des moyens plus spécialisés (centre de référence type Cirale) soit plus sophistiqués (IRM, scanner, scintigraphie). La radiographie n'est pas sensible à l'ostéolyse débutante. Il faut 30% de calcium en plus ou en moins pour créer une image radio. La radiographie est une représentation en 2 dimensions de quelque chose en 3 dimensions. Il faut multiplier les incidences radiographiques pour être sûr de tout « dé-superposer » ce qui augmente le coût de l'examen. Pour l'échographie, il faut un poil ras pour fournir une image de qualité diagnostique. Un poil long peut empêcher l'examen. Certaines régions peuvent être inaccessibles (portion sésamoïdienne du tendon performant, ligament inter-carpien) ou nécessiter une meilleure définition non disponible avec les échographes de terrain.
- Boiterie : toute boiterie engage le pronostic sportif et nécessite un traitement approprié autre que juste des anti-inflammatoires pendant quelques jours. A nous, ensemble, d'évaluer leur pertinence (évaluation du rapport risque-bénéfice).
- Même si l'accident reste possible (Env 1 cas sur 1000), l'ensemble des mesures prises (matériel d'usage unique, flacon neuf non ponctionné, désinfection longue, contention chimique) permet la réalisation à l'écurie d'actes auparavant faits en clinique (soins du dos, infiltration articulaire) dans des conditions tout à fait acceptables. Cependant, si vous jugez inacceptables les conditions de réalisation à l'écurie (courant d'air, poussières, sol non désinfecté) faites nous le savoir au plus vite par courrier, mail ou message afin que nous puissions ensemble trouver un confrère pouvant réaliser cet acte dans des conditions que vous jugerez acceptables.
- Lors d'anesthésie générale, nous ne disposons pas d'un box capitonné. L'assistance au relever est impossible (réveil tête queue). De même, si vous jugez dangereux les conditions de couchage du cheval (réveil non assisté, sol

glissant, box inadapté ou manège, mangeoire saillante, bas flanc mal arrimé, absence d'oxygène et/ou de perfusion, matériel de réanimation sommaire, absence d'anesthésie volatile retardant le réveil), faites nous le savoir au plus vite par courrier, mail ou message afin que nous puissions ensemble trouver un confrère disposant des infrastructures que vous souhaitez voir utiliser. Nous attirons votre attention sur le fait qu'une anesthésie générale sur un cheval même en bonne santé comporte des risques de complications potentiellement fatales, à la fois pendant l'anesthésie ou à sa suite. Malgré l'examen pré-anesthésique et les techniques de surveillance, ces risques ne peuvent être supprimés.

Toutes prestations de quelque nature qu'elle soit, fournies par le Dr Vétérinaire Jean-Christophe Meunier, ne sont pas génératrices d'obligations de résultats mais seulement d'obligation de moyen. En conséquence, la responsabilité ne pourra être engagée qu'à condition que soit démontré qu'une faute a été commise par le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier. Cette responsabilité, à supposer qu'elle puisse être engagée dans les conditions ci-dessus visées est, en tout état de cause, limitée à un maximum, tous dommages confondus de trois cents milles euros (300.000€). Le recours à des médicaments hors AMM (autorisation de mise sur le marché) pour les chevaux est possible si l'on respecte les règles en vigueur de la cascade thérapeutique (indication différente même espèces, même indication espèce différente, indication différente espèce différente, médicament humain).

Le système digestif du cheval est un gros fermenteur, c'est à dire une cuve à l'intérieur de laquelle se trouvent des milliard de bactéries qui vont digérer la cellulose et donner des nutriments au cheval. On dit que dans 1 g de crottins, on a l'équivalent de la population mondiale humaine en bactéries. Il y a 40 kg de crottins dans un cheval, soit à l'état naturel et normal, la dose de toxine pouvant tuer 1000 chevaux. C'est un équilibre instable. Tout changement dans les conditions de vie du cheval (stress, transport, antibiotiques, chirurgie, vermifuges, tranquillisation en modifiant le transit, changement d'aliment ou de type de foin) entraîne des modifications de la flore bactérienne qui peuvent rendre vulnérable le cheval aux toxines si ce sont des bactéries pathogènes (salmonelles, clostridium) qui prolifèrent. Cela va d'un simple crottin mou, à des coliques légères à graves, à des diarrhées plus ou moins profuses, éventuellement à des états de choc, d'entérotoxémie ou endotoxémie, de fourbure, de coagulopathie, voir à des morts subites. Rien ne permet pour le moment de prédire ce type de complications. Fort heureusement ce type de complications est rarissime (1 cas toutes les 5 000 consultations). Si vous n'acceptez pas cette fatalité, il vaut mieux consulté un confrère plus spécialisé.

Au stade débutant, la maladie est difficile à diagnostiquer et nécessite le recours à de nombreux examens complémentaires qui entraînent des frais plus ou moins importants, engendrant une variation possible du montant estimé des actes car non prévus au départ. A un stade plus avancé, la maladie est plus facile à diagnostiquer, nécessite souvent moins d'examens complémentaires, mais devient plus difficile à traiter. Le coût peut devenir prohibitif (pour certaines infections comme les arthrites septiques, les ostéomyélites, certains cancers ou bien certaines coliques chirurgicales dépassées). L'appréciation des éléments du moment oriente le choix des examens complémentaires et du traitement entrepris. La maladie évoluant, de nouveaux symptômes peuvent apparaître et du coup certains choix faits initialement peuvent s'avérer non appropriés. De manière exceptionnelle (1 cas sur 100), certaines évolutions paradoxales sont à l'origine de diagnostics erronés au départ qui sont corrigés par la suite. Cependant, ce retard dans l'instauration du traitement adéquat peut entraîner une perte de chance (perte de vision pour l'oeil, perte de survie pour les coliques, infections et certaines inflammations) dans certains cas où le pronostic vital est engagé ou bien un surcoût non négligeable par l'utilisation de médicaments supplémentaires, qui après coup, s'avéraient être inutile. Si en raison de la valeur du cheval, d'impératif de carrière sportive, ou bien en l'absence de confiance dans nos prescriptions, ces erreurs vous semblent injustifiées et inacceptables, faites nous le savoir par écrit afin qu'ensemble nous dirigions au plus vite le cheval chez un confrère plus spécialisé qui saura combler vos desideratas.

Certaines maladies comme des infections, des coliques ou des boiteries peuvent ne pas répondre aux traitements entrepris et nécessiter l'hospitalisation du cheval en clinique lié à une réaction paradoxale ou bien à une mauvaise évolution sans faute commise de la part du Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier.

Elimination des déchets coupants, tranchants et contaminants : le propriétaire du cheval traité ou, à défaut, son mandataire, s'engage à éliminer les déchets issus de la réalisation des soins selon les procédures légales en vigueur ou, à défaut, à les collecter et à les rendre ultérieurement au vétérinaire ayant réalisé la prescription.

Conseil : nous sommes parfois conduits à répondre à vos questions par téléphone. Il va de soi qu'aucun conseil téléphonique ne vaut prescription. Notre responsabilité ne peut être engagée sans examen direct pour lequel nous aurions été mandatés.

En cas de décès d'un équidé, l'incinération collective ou individuelle peut être prise en charge par HORSIA au 0 806 806 123.

#### **Contrat de soins :**

Toute intervention médicale qui fera l'objet des conditions particulières ou non mentionnée sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soin. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé. Voir le verso des ordonnances manuscrites.

#### **Conditions de réalisation des actes médicaux et chirurgicaux :**

Le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier réalise les soins dans l'écurie qui héberge votre cheval. Il doit composer avec la propreté relative de l'écurie. Si vous estimez que cette propreté n'est pas satisfaisante, il est recommandé d'hospitaliser le cheval en clinique vétérinaire pour la réalisation d'une intervention plus sécuritaire (par exemple : Clinique vétérinaire d'Acy-Romance). Il conviendra de nous le faire savoir au plus vite par SMS (0607110293) ou mail (vetequinjcm@orange.fr). Tous les actes sont réalisés après une désinfection locale. Le protocole de désinfection varie selon l'acte à réaliser. Si vous souhaitez plus de renseignements sur les conditions d'asepsie utilisées pour la réalisation de l'acte sur votre cheval, il suffit de le demander au Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier.

#### **Conditions de réalisation d'une anesthésie générale :**

Les chevaux sont couchés dans un box de l'écurie qui héberge votre cheval sur une litière épaisse fraîchement paillée. Certaines mangeoires fixées solidement dans le box peuvent constituer des éléments contendants. Il n'est pas possible de réaliser un relevé assisté tête-queue. Il est préférable que le cheval soit déferré avant l'intervention.

Les agents anesthésiques sont administrés par voie veineuse en perfusion continue. Selon le cas, certains chevaux peuvent bénéficier d'un apport d'oxygène. Le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier ne dispose pas d'une anesthésie gazeuse et d'un box de couchage (box rembourré, sol souple antidérapant).

Avant toute intervention, il conviendra de mettre le cheval à jeun 4 à 6 heures avant.

Certains réveils peuvent être agités et provoqués des blessures plus ou moins graves (plaie, fracture, luxation, hématome, hémorragie, mort).

#### **Conditions particulières :**

- Fièvres : la fièvre est un symptôme d'une affection générale ou locale. Si notre traitement ne parvient pas à juguler l'infection, la mort peut survenir.

Le risque de fourbure est élevé lors d'épisode fébrile soit par phénomène d'endotoxémie ou septicémie soit dû à l'utilisation de certains médicaments soit à des réactions adverses de médicaments qui apparaissent nécessaires pour sauver le cheval.

Nécessité de poser un diagnostic grâce à des examens complémentaires type bilan sanguin, échographie.

La réalisation de bilan sanguin peut s'avérer extrêmement utile. Néanmoins, on ne trouve que ce que l'on cherche; la multiplication des analyses (marqueurs d'infection, différents tests, PCR, hémato-biochimie) peut entraîner des coûts élevés d'analyses.

La fièvre peut provoquer de nombreuses complications hémovasculaires (fourbure, thrombophlébite).

Carbésia : médicament contre les Piro présente un certain nombre d'effets indésirables graves (coliques, fourbures, diarrhée). Médicament qui ne possède plus d'AMM maintenant, pourtant seule possibilité.

Coliques : possibilité d'administrer un antispasmodique type Calmagine, ou Estocelan. L'état du cheval doit s'améliorer très vite en 20/30 minutes, en 1 heure maximum. En cas de détérioration avant notre passage, il faut

prévoir une hospitalisation rapide pour éviter une perte de chance et assombrir le pronostic de survie. Risque de fourbure, thrombophlébite, mort.

Plaie / Verrue / chirurgie : infection locale +/- sévère nécessitant une éventuelle hospitalisation, déhiscence de la suture, lymphangite, récurrence de verrue.

Cheval couché : bien souvent non transportable, le cheval doit se mettre debout dans le hamac sinon le pronostic est mauvais. Il existe énormément de conditions qui provoquent cette situation difficile à gérer sur le terrain. Faute de soins de qualité, l'euthanasie est possible. Les troubles neurologiques (convulsion, parésie, paralysie des membres) sont un motif d'euthanasie. Un cheval ne peut pas rester coucher sans séquelles plus de 2 jours.

Castration : voir note d'information et consentement préalable à la castration.

Examen gynécologique : voir note d'information et consentement préalable aux examens gynécologiques.

Ponction ou soins oculaires : cathéter oculaires : infection intravitréenne ou dans la chambre antérieure ou de la cornée ou rétrobulbaire, hémorragie (20%), cataracte (10%), perte de vision (3%), uvéite, énucléation.

Infiltration : voir note d'information et consentement préalable aux infiltrations.

Injection : toute injection intraveineuse expose à un risque de phlébite ou de cornage aussi minime soit-il que l'injection soit réalisée à gauche ou à droite. Si vous ne l'acceptez pas, envisagez plutôt des traitements per os.

Physiothérapie : pas de garantie de l'efficacité du traitement thérapeutique. Le Dr Vétérinaire Jean-Christophe MEUNIER ne garantit pas le respect strict de l'intervalle entre 2 passages (7 jours à 3 semaines selon l'endroit où se trouve votre cheval). Il s'agit de thérapies complémentaires qui aident à la guérison. Néanmoins, nous ne garantissons pas l'amélioration de la boiterie.

Visite d'achat : pour la lecture des radiographies, l'avis définitif n'est donné qu'après une deuxième lecture en salle radio au cabinet dans les jours qui suivent. L'avis définitif peut ainsi différer de celui donné en première intention lors de la réalisation des radios en raison de conditions de luminosité défectueuses, d'une lecture sommaire, rapide et de l'absence d'utilisation de zoom.

#### **Modalités de règlement :**

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon les modalités convenues entre le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier et le client.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 du taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non respect de la date de paiement indiquée sur la facture. Le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement. En aucun cas, la non transmission des données de l'examen (compte-rendu d'examen, radiographies, échographies, photographies d'endoscopie, résultats d'analyse sanguine) ne peut être un motif valable de refus de paiement par le client. La transmission des données de l'examen suivra le règlement des honoraires.

Le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier ne fournit pas de certificat ou d'ordonnance à posteriori (notamment pour les assurances). Il est nécessaire de le préciser au moment de la consultation.

Pour les chevaux assurés, les soins sont à régler quelque soit le niveau de prise en charge. Les documents nécessaires aux remboursements des soins sont à fournir au moment de la consultation. Le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier n'est pas responsable du non-remboursement des soins par la compagnie d'assurance.

Le seul tribunal compétent est celui de Nancy.

#### **Loi « informatique et libertés », secret professionnel :**

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier. Tout docteur vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

#### **Radioprotection :**

Les doses d'exposition des salariés sont disponibles sur simple demande auprès des employeurs concernés.

**Docteur Vétérinaire Jean-Christophe MEUNIER**

19 rue du général de Gaulle 54180 Houdemont

Numéro d'ordre 14925 -0607110293 - vetequinjcm@orange.fr

CEAV Médecine et chirurgie du cheval - Certifié ISELP - DE Ophtalmologie

Chef de centre en insémination artificielle équine - DU Ethologie du cheval - DE Physiothérapie

**CONTRAT DE SOINS**

Ce document n'est en aucun cas un préalable obligatoire, mais seulement un support pour confirmer le consentement éclairé du client ou bien comme reconnaissance de dettes, si cela s'avère nécessaire. Tout acte effectué par le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier est soumis aux conditions générales de fonctionnement disponibles sur le site internet ([www.veto-meunier-lorraine.com](http://www.veto-meunier-lorraine.com)) :

Propriétaire ou son représentant

Téléphone

Adresse

Cheval

Identification

Ecurie

Motif Acte

Je sus nommé prie le Dr Vet Jean-Christophe Meunier d'effectuer pour ce cheval :

Les interventions nécessaires aux diagnostics :

- Anesthésies diagnostiques
- Radiographie
- Echographie bronchoalvéolaire
- Sondage-oesophagien
- Paracentèse abdominale

- Bilans sanguins
- Endoscopie respiratoire
- Gastroskopie
- Palpation transrectale
- Soins dentaires

- Aspiration trachéale
- Lavage trachéal
- Lavage
- Gaz du sang

La mise en place d'un traitement médical :

La mise en place d'un traitement de prophylaxie : vaccin , vermifuges

Une intervention chirurgicale :      Debout      Couchée

Une tranquillisation :

Le montant estimé des actes est d'environ  
Avec une variation de

Au type de consultation (examen médical simple ou spécialisé, examen locomoteur simple ou complet)

Aux frais de déplacement kilométrique (0,40€ /km)

Au type d'imagerie : radiographie (nombre de clichés ou d'incidences)  , échographie (au temps passé à réaliser l'examen)  , fibroscopie (au type d'examen)  , gastroscopie

Aux différents médicaments administrés et prescrits

En cas de difficulté ou de faits difficilement prévisibles et/ou en cas de déplacement d'honoraires plus importants,

J'autorise le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier à mettre en oeuvre les moyens qu'il estime appropriés.

Je demande à ce que le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier se conforme strictement aux dispositions ci-dessus définies et à être contacté s'il s'avère nécessaire de les modifier (en assumant alors pleinement les conséquences du délai éventuel).

J'ai été informé que ce cheval pourra être, si nécessaire tranquilisé ou anesthésié et que cela comporte des risques. Qu'une intervention quelle qu'elle soit peut ne pas réussir, et entrainer de manière rarissime des complications (réactions allergiques, choc, infection dans un cas pour mille). Les frais engendrés par des complications non prévisibles sont à la charge du propriétaire sus nommé. J'accepte les choix thérapeutiques du Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier pris selon l'appréciation des indications du moment, et en accord avec moi-même. J'ai pris connaissance qu'en aucun cas, je ne pourrais lui reprocher une perte de chance liée à ces choix thérapeutiques, car , il se tient à ma disposition pour les expliquer et les justifier. En cas de désaccord sur les options thérapeutiques, il convient de nous les faire savoir au plus vite par message ou mail afin de diriger sans plus attendre le cheval vers un confrère plus spécialisé pouvant satisfaire vos desideratas (nous ne saurions être tenus responsables des conséquences du délai éventuel).

Le Dr Vet Jean-Christophe Meunier s'engage à accorder des soins attentifs au cheval que je lui confie. Pour le suivi du cas, si l'écurie du cheval est à plus de 25 km d'Houdemont ou de l'endroit où se trouve le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier, il faudra déplacer le cheval vers ce dernier pour assurer son suivi ou prévoir une hospitalisation en clinique équine (par exemple

la clinique équine Acy-Romance). Je reconnais avoir eu toutes les informations complémentaires que je souhaitais. En contrepartie, le propriétaire sus nommé s'engage à devoir acquitter l'ensemble des frais relatifs au motifs de l'acte commandé. Voir au verso les risques particuliers liés à certaines techniques employées (merci d'y apposer aussi votre signature).

Fait le

Signature, à faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Urgences vétérinaires assurées dans la limite des disponibilités du vétérinaire voir au verso les conditions d'exercice de la médecine vétérinaire de terrain comportant de nombreuses complications ou aléas thérapeutiques. En cas d'urgence et/ou d'absence du Dr Vet JC Meunier une plateforme de régulation téléphonique est disponible au 0770129629.

Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier  
19 rue de Gaulle 54180 Houdemont  
0607110293 - vetequinjcm@orange.fr

Le cheval est une espèce fragile présentant beaucoup de réactions adverses non voulues aux traitements entrepris. Il est difficile de toutes les prévoir.

Conditions générale de fonctionnement consultables sur le site [www.veto-meunier-lorraine.com](http://www.veto-meunier-lorraine.com).

Risques particuliers liés à certaines techniques employées ou médicaments d'emploi courant (liste non exhaustive). Le risque zéro n'existe pas dans notre pratique équine :

Vaccin : choc anaphylactique, réaction au point d'injection, abcès, réaction vaccinale (fièvre passagère), avortement, fourbure, mort.

Vermifuge : diarrhée, coliques, rarissime choc endotoxinique, prolapsus rectal, fourbure, mort.

Palpation transrectale : lacération, perforation du rectum, mort suite à une péritonite

Sondage naso-oesophagien : hémorragie, nécrose des cornets nasaux, chute, fausse déglutition, pneumonie, mort.

Paracentèse abdominale ou trocardage : ponction digestive, abcès, péritonite, mort.

Injection intraveineuse : phlébite, abcès, hématome, cellulite, lymphangite, oedème local, cornage, injection intra-carotidienne (syndrome vestibulaire), chute, troubles neurologiques, fourbure, mort.

Catheter intraveineux : phlébite, infection, hématome, perte du manchon plastique dans le cheval, embolie pulmonaire, mort.

Tout soin peut entraîner des réactions de défense du cheval (chute, traumatisme, fracture, hématome, mort, troubles neurologiques, ...).

Tranquillisation : chute, syncope, phlébite, hématome, oedème local, urticaire, allergie, choc, choc anaphylactique, coliques, endotoxémie ou entérotoxémie, mort, dyspnée.

Anesthésie générale ou couchage : fracture, arrêt cardio-respiratoire (cacheret IV et sondage oro-trachéale réalisés uniquement sur les anesthésies longues (sup à 1 h), oxygène disponible selon les conditions de livraison), paralysie passagère ou irréversible, myosite (inflammation musculaire) légère à sévère, mort, traumatisme lors du relevé, oedème du larynx, troubles neurologiques, complications digestives. Le risque moyen de mortalité lié à une anesthésie générale chez le cheval est évalué à 1%, toutes hypothèses confondues. Il est majoré dans certaines conditions, principalement : chirurgie d'urgence, cheval de race lourd, cheval âgé, poulain nouveau-né. A titre de comparaison, chez l'homme le risque anesthésique est estimé à 1 pour 300 000 ou 400 000 interventions. Certains chevaux présentent une hypersensibilité individuelle à certains médicaments ou association de médication non prédictible avant leur administration à l'origine de catastrophe liée à leur environnement, à leur génétique, à leur état corporel ou bien à l'affection évoluant ce jour, ce qui rend difficile la prévention de ces risques.

Anti-inflammatoire : ulcères, diarrhée légère à sévère, abcès au point d'injection, phlébite, cornage, peut retarder une indication chirurgicale de coliques (perte de chance de survie), choc anaphylactique, urticaire, entérotoxémie ou endotoxémie, mort, fourbure, insuffisance rénale, fièvre.

Aspiration trachéal / lavage broncho-alvéolaire : abcès, fièvre, infection (fréquente au site d'injection du cathéter), hémorragie, traumatisme, chute, épistaxis, toux, mort.

Gaz du sang : hématome au site d'injection, difficultés respiratoires, infection, cellulite, lymphangite, mort, dyspnée.

Anesthésie diagnostique : chute, traumatisme, fracture, abcès, infection, lymphangite, diffusion plus large de l'anesthésie locale rendant le diagnostic erroné. Souvent répétition de l'anesthésie locale le lendemain ou le surlendemain permet d'affiner le diagnostic. Rarement cette techniquement entrainer une invalidité sportive. Une facture comminative de la première phalange suite à une anesthésie diagnostique peut justifier une euthanasie.

Infiltration intra-articulaire : infection, arthrite septique, arthrite chimique, réaction locale, allergie, fourbure, amincissement du cartilage, chute, infection ou inflammation nécessitant le recours à un lavage articulaire sous anesthésie générale en clinique vétérinaire avec hospitalisation voir euthanasie en raison d'un coût élevé de soins.

Infiltration paravertébrale : fourbure, chute, traumatisme, infection, arthrite, paralysie, mort, troubles neurologiques.

Injection locorégionale : intolérance au garrot (chute), réaction locale au site d'injection, infection, phlébite, abcès, lymphangite, cellulite, fièvre, mort.

Antibiotiques : diarrhée parfois mortelle, choc endotoxinique, chute, collapsus, syncope, entérotoxémie, allergie, urticaire, hyperthermie, choc anaphylactique, vascularite, mort.

Coliques : pronostic vital toujours engagé, phlébite, fourbure, endotoxémie, coagulation intravasculaire disséminée, choc, insuffisance rénale, mort. Dans certains cas de déplacement du gros colon, on peut avoir recours soit à des perfusions d'adrénaline ou de dérivés (phényléphrine), soit à une anesthésie générale pour rouler le cheval. De même dans certains cas d'hernie inguinale, une anesthésie générale de courte durée peut permettre de réduire l'hernie par taxis externe avant de réopérer en clinique (dangerosité liée aux manipulations aveugles d'organes en souffrance ischémiques). Si vous jugez ces pratiques dangereuses, pouvant être à l'origine d'une perte de chance de survie pour votre cheval, faites le nous savoir au plus vite pour pouvoir réopérer rapidement le cheval dans une structure chirurgicale (facteur d'optimisation des chances de succès d'une chirurgie). Le relargage dans l'organisme de toxines contenues dans un intestin fragilisé par un épisode de coliques peut être à l'origine de complications sévères non prévisibles difficilement gérables tels que choc endotoxinique, entérotoxémie, coagulations intravasculaires dissimées, fourbure, mort, troubles neurologiques, déshydratation, troubles cardiaques ou bien d'effets non vus des laxatifs. Première cause de mortalité chez le cheval.

Radiographie - Echographie : absence de mise en évidence de lésions expliquant la boiterie nécessitant le recours à des moyens plus spécialisés (centre de référence type Cirale) soit plus sophistiqués (IRM, scanner, scintigraphie). La radiographie n'est pas sensible à l'ostéolyse débutante. Il faut 30% de calcium en plus ou en moins pour créer une image radio. La radiographie est une représentation en 2 dimensions de quelque chose en 3 dimensions. Il faut multiplier les incidences radiographiques pour être sûr de tout désuperposer ce qui augmente le coût de l'examen. Pour l'échographie, il faut un poil ras pour fournir une image de qualité diagnostique. Un poil long peut empêcher l'examen. Certaines régions peuvent être inaccessibles (portion sésamoïdienne du tendon perforant, ligament inter-carpien) ou nécessiter une meilleure définition non disponible avec les échographes de terrain.

Boiterie : toute boiterie engage le pronostic sportif et nécessite un traitement approprié autre que juste des anti-inflammatoires pendant quelques jours. A nous ensemble d'évaluer leur pertinence (évaluation du rapport risque-bénéfice).

Même si l'accident reste possible (Env 1 cas sur 1000), l'ensemble des mesures prises (matériel d'usage unique, flacon neuf non ponctionné, désinfection longue, contention chimique) permet la réalisation à l'écurie d'actes auparavant faits en clinique (soins du dos, infiltration articulaire) dans des conditions tout à fait acceptables. cependant, si vous jugez inacceptables les conditions de réalisation à l'écurie (courant d'air, poussières, sol non désinfecté) faites nous le savoir au plus vite par courrier, mail ou message afin que nous puissions ensemble trouver un confrère pouvant réaliser cet acte dans des conditions que vous jugerez acceptables.

Lors d'anesthésie générale, nous ne disposons pas d'un box capitonné. L'assistance au relever est impossible (réveil tête queue). De même, si vous jugez dangereux les conditions de couchage du cheval (réveil non assisté, sol glissant, box inadapté ou manège, mangeoire saillante, bas flanc mal arrimé, absence d'oxygène et/ou de perfusion, matériel de réanimation sommaire, absence d'anesthésie volatile retardant le réveil), faites nous le savoir au plus vite par courrier, mail ou message afin que nous puissions ensemble trouver un confrère disposant des infrastructures que vous souhaitez voir utiliser. Nous attirons votre attention sur le fait qu'une anesthésie générale sur un cheval même en bonne santé comporte des risques de complications potentiellement fatales, à la fois pendant l'anesthésie ou à sa suite. Malgré l'examen pré-anesthésique et les techniques de surveillance, ces risques ne peuvent être supprimés.

Carbésia : médication anti Piro : diarrhée, coliques, fourbure, abcès, inflammation, chute, traumatisme, mort.

Improvac : castration définitive, choc anaphylactique, abcès, inflammation locale, doping positif, mort.

Fièvre : fourbure, incapacité sportive, mort, euthanasie.

Toutes prestations de quelque nature qu'elle soit, fournies par le Dr Vétérinaire Jean-Christophe Meunier, ne sont pas génératrices d'obligations de résultats mais seulement d'obligation de moyen. En conséquence, la responsabilité ne pourra être engagée qu'à condition que soit démontré qu'une faute a été commise par le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier. Cette responsabilité, à supposer qu'elle puisse être engagée dans les conditions ci-dessus visées est, en tout état de cause, limitée à un maximum, tous dommages confondus de trois cents milles euros (300.000€).

Le recours à des médicaments hors AMM (autorisation de mise sur le marché) pour les chevaux est possible si l'on respecte les règles en vigueur de la cascade thérapeutique (indication différente même espèces, même indication espèce différente, indication différente espèce différente, médicament humain).

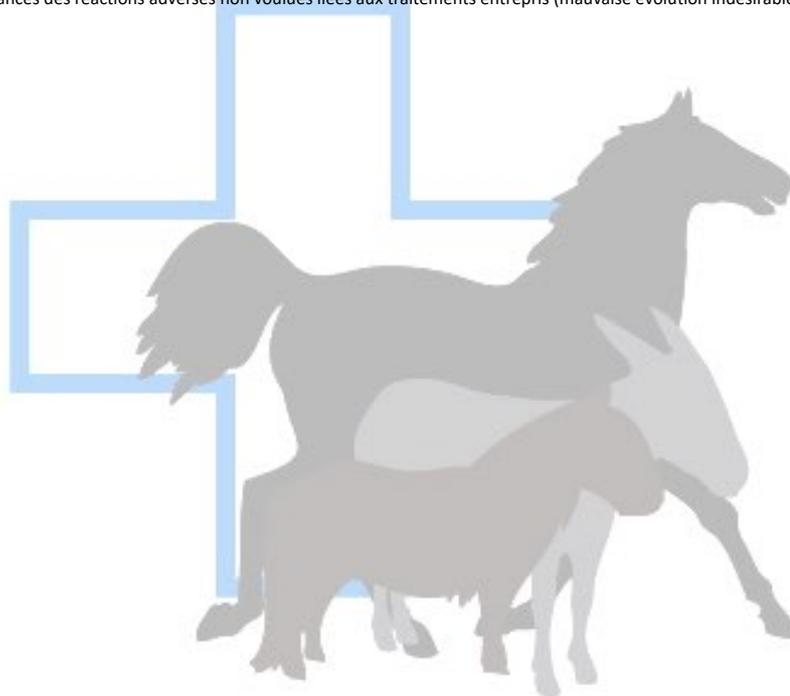
Le système digestif du cheval est un gros fermenter, c'est à dire une cuve à l'intérieur de laquelle se trouvent des milliards de bactéries qui vont digérer la cellulose et donner des nutriments au cheval. On dit que dans 1 g de crottins, on a l'équivalent de la population mondiale humaine en bactéries. Il y a 40 kg de crottins dans un cheval, soit à l'état naturel et normal, la dose de toxine pouvant tuer 1000 chevaux. c'est un équilibre instable. Tout changement dans les conditions de vie du cheval (stress, transport, antibiotiques, , chirurgie, vermifuges, tranquillisation en modifiant le transit, changement d'aliment ou de type de foin) entraîne des modifications de la flore bactérienne qui peuvent rendre vulnérable le cheval aux toxines si ceux sont des bactéries pathogènes (salmonelles, clostridium) qui prolifèrent. Cela va d'un simple crottin mou, à des coliques légères à graves, à des diarrhées plus ou moins profuses, éventuellement à des états de choc, d'entérotoxémie ou endotoxémie, de fourbure, de coagulopathie, voir à des morts subites. Rien ne permet pour le moment de prédire ce type de complications. Fort heureusement ce type de complications est rarissime (1 cas toutes les 5 000 consultations). Si vous n'acceptez pas cette fatalité, il vaut mieux consulter un confrère plus spécialisé.

Au stade débutant, la maladie est difficile à diagnostiquer et nécessite le recours à de nombreux examens complémentaires qui entraînent des frais plus ou moins importants, engendrant une variation possible du montant estimé des actes car non prévus au départ. A un stade plus avancé, la maladie est plus facile à diagnostiquer, nécessite souvent moins d'examens complémentaires, mais devient plus difficile à traiter. Le coût peut devenir prohibitif (certaines infections comme les arthrites septiques, les ostéomyélites, certains cancers ou bien certaines coliques chirurgicales dépassées). L'appréciation des éléments du moment oriente le choix des examens complémentaires et du traitement entrepris. La maladie évoluant, de nouveaux symptômes peuvent apparaître et du coup certains choix faits initialement peuvent s'avérer non appropriés. De manière exceptionnelle (1 cas sur 100), certaines évolutions paradoxales sont à l'origine de diagnostics erronés au départ qui sont corrigés par la suite. Cependant, ce retard dans l'instauration du traitement adéquat peut entraîner une perte de chance (perte de vision pour l'oeil, perte de survie pour les coliques, infections et certaines inflammations) dans certains cas où le pronostic vital est engagé ou bien un surcoût non négligeable par l'utilisation de médicaments supplémentaires, qui après coup, s'avéraient être inutile. Si en raison de la valeur du cheval, d'impératif de carrière sportive, ou bien en l'absence de confiance dans nos prescriptions, ces erreurs vous semblent injustifiées et inacceptables, faites nous le savoir par écrit afin qu'ensemble nous dirigeons au plus vite le cheval chez un confrère plus spécialisé qui saura combler vos desideratas.

Avertissement : en signant ce contrat de soins, nous ne saurions être tenu responsable en cas de retard dans les soins ou de surcoût inacceptable.

Certaines maladies comme des infections, des coliques ou des boiteries peuvent ne pas répondre aux traitements entrepris et nécessiter l'hospitalisation du cheval en clinique lié à une réaction paradoxale ou bien à une mauvaise évolution sans faute commise de la part du Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier.

Signature, à faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé » : je confirme accepter les choix thérapeutiques du Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier pris selon les indications du moment et avoir pris connaissances des réactions adverses non voulues liées aux traitements entrepris (mauvaise évolution indésirable sans faute commise du Docteur Vétérinaire).



**Docteur Vétérinaire Jean-Christophe MEUNIER**

19 rue du général de Gaulle 54180 Houdemont

Numéro d'ordre 14925 -0607110293 - vetequinjcm@orange.fr

CEAV Médecine et chirurgie du cheval - Certifié ISELP - DE Ophtalmologie

Chef de centre en insémination artificielle équine - DU Ethologie du cheval - DE Physiothérapie

**NOTE D'INFORMATION ET CONSENTEMENT PRÉALABLE AUX INFILTRATIONS**

Ce document n'est en aucun cas un préalable obligatoire, mais seulement un support pour confirmer le consentement éclairé du client ou bien comme reconnaissance de dettes, si cela s'avère nécessaire. Tout acte effectué par le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier est soumis aux conditions générales de fonctionnement disponibles sur le site internet ([www.veto-meunier-lorraine.com](http://www.veto-meunier-lorraine.com)) :

Propriétaire ou son représentant

Cheval

Identification

Ecurie

Motif Acte

Je sus nommé prie le Dr Vet Jean-Christophe Meunier d'effectuer pour ce cheval :

- Les interventions nécessaires aux diagnostics :
  - anesthésies diagnostiques (36€)
  - radiographie (entre 15 et 25 € par image soit entre 60 et 150€ par région)
  - échographie (entre 60 et 75€ par région)
- La mise en place d'un traitement médical :
  - injection intra-articulaire (45€)
  - soin dos (infiltration paravertébrale échoguidée 120€, mésothérapie 35€, cathéter entre 20 et 60€)
  - injection loco-régionale (intraveineuse sous garrot) (60€)
  - Tildren IV, Osphos
- Ces interventions peuvent nécessiter :
  - une anesthésie locale (25€)
  - une désinfection locale (de 15 à 75€)
  - une tranquillisation (de 15 à 100€)
  - un catheter (15 à 60€)

Le montant estimé des actes est d'environ

Avec une variation de

En cas de difficultés ou de faits difficilement prévisibles et/ou en cas de dépassement d'honoraires plus importants :

- J'autorise le Dr Vet à mettre en oeuvre les moyens qu'il estime appropriés.
- Je demande à ce que le Dr Vet se conforme strictement aux dispositions ci-dessus définies et à être contacté s'il s'avère nécessaire de les modifier (en assumant alors pleinement les conséquences du délai éventuel). N° de téléphone :

J'ai été informé que ce cheval pourra être, si nécessaire, tranquilisé ou anesthésié et que cela comporte des risques, qu'une intervention quelle qu'elle soit peut ne pas réussir et entraîner de manière rarissime des complications (réactions allergiques, choc, infection). Les frais engagés par ces complications non prévisibles sont à la charge du propriétaire sus-nommé. Je reconnais accepter les choix thérapeutiques du Dr Vet Jean-Christophe Meunier, selon l'appréciation des indications du moment et en accord avec moi-même. En aucun cas, je ne pourrai lui reprocher une perte de chance liée à ses choix thérapeutiques, car il se tient à ma disposition pour les expliquer et les justifier.

Le Dr Vet Jean-Christophe Meunier s'engage à accorder des soins attentifs au cheval que je lui confie. Pour le suivi du cas, si l'écurie du cheval est à plus de 25 km d'Houdemont ou de l'endroit où se trouve le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier, il faudra déplacer le cheval vers ce dernier pour assurer son suivi ou prévoir une hospitalisation en clinique équine (pour exemple la clinique équine Acy-Romance). Je reconnais avoir eu toutes les informations complémentaires que je souhaitais. En contrepartie, le propriétaire sus nommé s'engage à devoir acquitter l'ensemble des frais relatifs au motifs de l'acte commandé. Voir au verso les risques encourus lors d'infiltration (merci d'y apposer aussi votre signature).

Risques encourus lors d'infiltration : infection et/ou intolérance locale au médicament nécessitant un lavage articulaire (sous anesthésie générale le plus souvent) associé à une antibiothérapie massive, traumatisme (chute, entorse, fêlure, fracture), fourbure, paralysie, choc.

Fait le

Signature, à faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Urgences vétérinaires assurées dans la limite des disponibilités du vétérinaire voir au verso les conditions d'exercice de la médecine vétérinaire de terrain comportant de nombreuses complications ou aléas thérapeutiques. En cas d'urgence et/ou d'absence du Dr Vet JC Meunier une plateforme de régulation téléphonique est disponible au 0770129629.

Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier  
19 rue de Gaulle 54180 Houdemont  
0607110293 - vetequinjcm@orange.fr

Remarques concernant les infiltrations :

- 1/ Les seuls médicaments disposant d'une AMM (autorisation de mise sur le marché) en France chez le cheval pour injections intra-articulaires ou intra-musculaires sont des produits à base de cortisone. Malheureusement, on a pas autre chose. Plusieurs effets indésirables des infiltrations existent liés soit aux médicaments utilisés (fourbure, lymphangite, baisse de forme, infection) soit à la contention (traumatisme, chute).
- 2/ Ces médicaments prédisposent aux infections locales. Comme en plus il est difficile de stériliser les couches profondes de la peau, une infection locale (arthrite septique) reste possible de manière exceptionnelle malgré l'ensemble des mesures d'asepsie prise. Cette complication nécessite des soins lourds afin d'éviter des séquelles (lavages articulaires sous anesthésie générale, antibiothérapie massive) et entraînent un coût supplémentaire de plusieurs milliers d'euros. D'où l'évaluation du rapport risque-bénéfice avant chaque infiltration.
- 3/ Certains animaux peuvent induire une réaction locale de type allergique (arthrite inflammatoire sans qu'il soit possible de pouvoir prédire cette réaction avant l'injection IA). Le risque étant une atteinte du cartilage. On parle de flare.
- 4/ Certains animaux semblent prédisposés à présenter un épisode de fourbure après une injection de cortisone. C'est pour cette raison que nous limitons la dose totale injectée. Maintenant, ce type de complication peut arriver de manière exceptionnelle liée à une hypersensibilité individuelle. Rien ne permet pour le moment de la dépister avant l'injection. D'où l'importance de l'évaluation risque-bénéfice.
- 5/ Malgré les progrès de la contention chimique, une réaction de défense de l'animal reste possible, pouvant causer des traumatismes la plus part du temps bénins, mais de manière rarissime certains peuvent être graves avec des séquelles gênantes sur l'utilisation ultérieure du cheval (un cas sur 5 000). Voir le décès de celui-ci.
- 6/ Même si l'accident reste possible (Env un cas sur 1 000), l'ensemble des mesures prises (matériel à usage unique, flacon de médicament neuf non ponctionné, désinfection longue, contention chimique) permet la réalisation à l'écurie d'actes auparavant faits uniquement en clinique (soins du dos, infiltration articulaire) dans des conditions tout à fait acceptables. Cependant, si vous jugez inacceptables les conditions de réalisations de l'acte (courant d'air, poussières, sol non désinfecté), faites le nous savoir au plus vite par message, mail afin que nous puissions ensemble trouver un confrère pouvant réaliser cet acte dans des conditions que vous jugerez acceptables.
- 7/ Technique de désinfection utilisée (3 à 4 savonnages à la Vétédine savon, rinçage à l'eau stérile, temps de contact total entre 5 et 10 minutes, Vétédine solution diluée, temps de contact entre 1 et 3 minutes, rinçage alcool modifié).
- 8/ Le système digestif du cheval est un gros fermenteur, c'est-à-dire une cuve à l'intérieur de laquelle se trouvent des milliards de bactéries qui vont digérer la cellulose et donner des nutriments au cheval. On dit que dans 1 g de crottin, on a l'équivalent de la population mondiale humaine en bactéries. Il y a 40 kg de crottins dans un cheval, soit à l'état naturel et normal, la dose de toxines pouvant tuer 1 000 chevaux. C'est un équilibre instable. Tout changement dans les conditions de vie du cheval (stress, transport, antibiotiques, chirurgie, vermifuges, tranquillisation en modifiant le transit, changement d'aliments ou de type de foin) entraîne des modifications de la flore bactérienne qui peuvent rendre vulnérable le cheval aux toxines si ce sont des bactéries pathogènes (salmonelles, clostridium) qui prolifèrent. Cela va d'un simple crottin mou à des coliques légères à graves, à des diarrhées plus ou moins profuses, éventuellement associées à des états de choc, d'entérotoxémie, de fourbure, de coagulopathies, voire à des morts subites. Rien ne permet pour moment de prédire ce type de complications. Fort heureusement ce type de complications est rarissime (1 cas toutes les 5 000 consultations).
- 9/ Toute prestation de quelque nature qu'elle soit, fournie par le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier, n'est pas génératrice d'obligation de résultat mais seulement d'obligation de moyen. En conséquence, la responsabilité ne pourra être engagée qu'à condition que soit démontré qu'une faute a été commise par le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier. Cette responsabilité, à supposer qu'elle puisse être engagée dans les conditions ci-dessus visées est, en tout état de cause, limitée à un maximum, tous dommages confondus de trois cents mille euros (300 000 €).
- 10/ Délai doping : pour les chevaux participants à des épreuves officielles, les défis d'élimination des traitements prescrits sont donnés à titre indicatif en l'absence de données officiellement publiées. Aussi en cas de doute sur les délais d'élimination de certaines molécules, nous conseillons la réalisation d'analyses de dépistage quelques jours avant la participation prévue à des

épreuves officielles (demande d'analyse et/ou de renseignements s'effectue auprès du service de biologie de la Fédération nationale des courses hippiques au 01 42 6 87 87). Précautions à prendre avant que le cheval ne coure à nouveau pour pallier les incertitudes d'élimination des médicaments utilisés et relativiser les délais de détection publiés : mangeoires proscrites, litière changée très régulièrement, échange de box interdit, port de gant pour l'application d'un traitement local, lavage minutieux des protections, guêtres, masque de nébulisation, van camion, box après traitement. Isolement du cheval en traitement. Ne jamais réutiliser les seringues. Aliment de type de compétition.

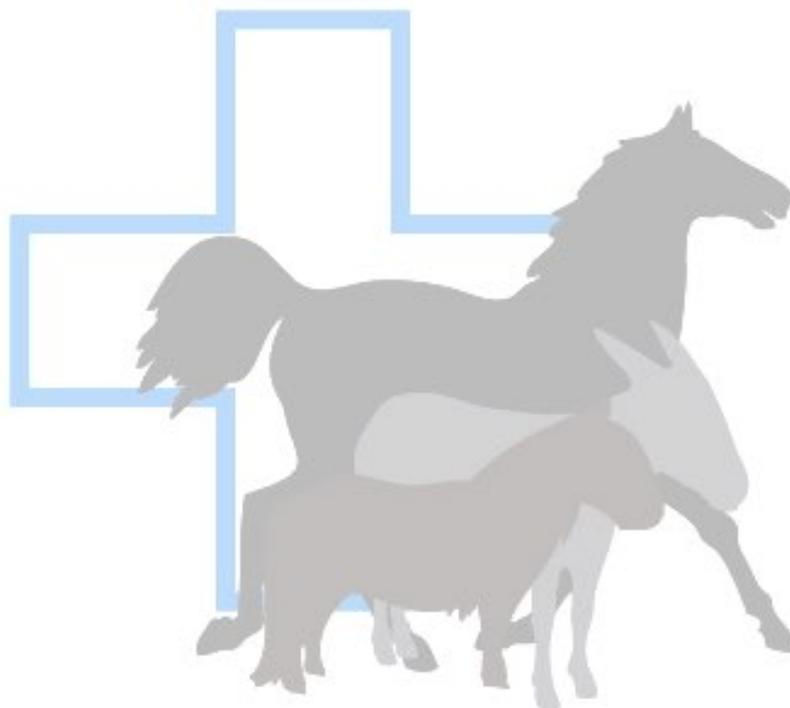
11/ Si le cheval se défend lors de l'introduction d'une aiguille ou d'un cathéter, il est possible/envisageable qu'un bout d'aiguille-cathéter reste dans le cheval. La recherche et l'exérèse d'un bris d'aiguille peuvent entraîner des coûts extrêmement variables (chirurgie, éventuellement anesthésie générale, moyen d'imagerie pour visualiser le bout d'aiguille).

12/ Toute injection intraveineuse entraîne un risque de thrombose, de phlébite et de cornage.

13/ Les injections locorégionales peuvent entraîner des gonfles localement (hématome, phlébite, thrombose, infection).

14/ Le Docteur Meunier utilise des techniques couramment utilisées sur le terrain (radio/écho) afin d'analyser le résultat de l'infiltration. Néanmoins ces techniques peuvent ne pas suffire pour donner un résultat satisfaisant dans quelques cas (acte effectué selon les indications du moment en accord avec le propriétaire ou gardien du cheval).

Signature, à faire précéder de la mention manuscrite « lu et approuvé » :



## NOTE D'INFORMATION ET CONSENTEMENT PRÉALABLE A LA CASTRATION

Ce document n'est en aucun cas un préalable obligatoire, mais seulement un support pour confirmer le consentement éclairé du client si cela s'avère nécessaire :

Propriétaire ou son représentant

Cheval

Identification

Ecurie

Cette note est destinée à vous informer sur la chirurgie que vous m'avez demandée de pratiquer sur votre cheval. La castration est un acte chirurgical irréversible qui consiste en l'ablation des testicules. Cette chirurgie comporte des risques et des complications dont certaines peuvent mettre la vie de votre cheval en danger. La castration peut être réalisée à tout âge. Les modifications ultérieures du comportement de votre cheval vis à vis des autres chevaux ou de l'homme seront variables. Les complications les plus fréquentes de la castration, toutes techniques confondues, sont les œdèmes, les hémorragies, les infections, l'hernie ou l'éviscération. Les complications graves (hémorragies, éviscération, hernie) sont mieux gérées en milieu hospitalier. Les complications plus rares sont la péritonite, la paralysie du pénis, les adhérences et boiteries chroniques. La chirurgie ne peut se faire que si votre cheval est manié et franchement abordable. Plusieurs techniques de castration existent et le choix de celle-ci vous appartient après avis et conseil de ma part. Le choix de la technique va dépendre de nombreux facteurs dont l'âge de votre cheval, son caractère et sa docilité, sa taille, son appartenance ou non à une population considérée comme étant à risque (telle que les trotteurs, et les selles français de grand gabarit), son examen pré-opératoire et génital, l'environnement et le personnel disponible, le type de soins post-opératoires, la durée de convalescence souhaitée, et le coût financier que vous êtes prêt à supporter. La castration peut être réalisée debout ou couchée sans suture des plaies, ou couchée avec suture des plaies. Les techniques disponibles à ce jour sont les suivantes :

- **La castration debout**

Pour cette technique, le cheval doit être parfaitement abordable et accepter une palpation de la région scrotale. L'avantages de cette technique debout est l'absence d'anesthésie générale. Ses inconvénients sont une asepsie plus sommaire (la fourreau relâché par l'anesthésie peut venir contaminer le site chirurgical) et l'absence de ligature prédispose aux hémorragies.

- **A la pince** (émasculateur) : Les risques majeurs sont dans ce cas l'œdème excessif (Env. 25%), les infections (Env 15%), l'hémorragie (Env 20%) ou l'éviscération (Env 1%).
- **Aux casseaux** : cette technique n'est plus réalisée.

- **La castration couchée sans suture des plaies**

Les avantages de cette technique sont liés à la meilleure contention du cheval, une meilleure asepsie, une meilleure prévention des hémorragies, des éventrations, des adhérences, et une meilleure sécurité pour le personnel et le vétérinaire. La castration peut être réalisée comme précédemment à la pince ou aux casseaux, avec les mêmes risques que ceux évoqués précédemment. A ces risques s'ajoutent ceux d'une anesthésie générale de courte durée (Env 0,3% d'accidents liés au couchage, à l'anesthésie générale et au relevé). Selon ma thèse de doctorat vétérinaire, le couchage n'augmente pas le risque d'éventration.

- **La castration couchée avec suture des plaies**

Les risques associés à la castration avec suture des plaies sont très diminués, et notamment les complications d'éventration, d'œdème, d'infection, d'hémorragie. Une complication bénigne d'hématome des bourses est possible (Env 30%). La convalescence pourra être de plus courte durée. Par contre, il y a des risques accrus liés à une anesthésie générale de moyenne durée (Env 0,3% d'accidents liés au couchage, à l'anesthésie et au relevé). Cette technique chirurgicale et l'anesthésie de moyenne durée induisent un coût significativement plus élevé.

Respecter les consignes suivantes :

**Avant la castration** (pré-opératoire) :

- ✓ Réduire l'activité physique et la ration alimentaire (énergie).
- ✓ S'assurer d'une vermifugation adaptée.
- ✓ Vérifier l'absence de tout signe de maladie tels que fièvre, toux, jetage, diarrhée, coliques, œdème, etc.
- ✓ Signaler tout problème dont vous avez connaissance.
- ✓ Mettre à jeun au moins 4 heures avant et 2 heures après l'opération.
- ✓ Présenter le livret signalétique du cheval avant la castration.

**Après la castration** (post-opératoire), il vous faudra :

- ✓ Surveiller attentivement votre cheval au cours des heures suivant la castration, puis régulièrement les jours suivants.
- ✓ Me prévenir dans les plus brefs délais lors de toute anomalie telle que saignements excessif, hernie, éviscération, coliques, perte d'appétit ou difficulté à manger, gêne au déplacement, fièvre, œdème, ramollissement ou absence de crottins, cheval abattu.
- ✓ Remettre en mouvement le cheval au cours des jours suivant la castration selon les consignes de l'ordonnance post-opératoire.

**Je soussigné,**

- ✓ Atteste avoir lu et compris la note d'information préalable à la castration
- ✓ Atteste ne pas avoir besoin d'autres explications que j'aurai dans ce cas demandé par écrit .

Demande au Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier de procéder à la castration du dit cheval selon la technique suivante :

- Debout à la pince sans ligature
- Couché à la pince avec ligature et anesthésie générale de courte durée sans suture des plaies
- Couché à la pince avec suture des plaies et anesthésie générale de moyenne durée.

Et, je reconnais être parfaitement informé des risques éventuels liés à la technique choisie.

Je déclare que mon cheval

- N'est pas assuré
- Est assuré et atteste avoir effectué les démarches qu'impose le contrat d'assurance du dit cheval, préalablement à la castration.

Je m'engage à appliquer en « bon père de famille » les recommandations exposées et conseillées par le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier dans la note d'information préalable et à appliquer les consignes de l'ordonnance.

En cas d'urgence ou d'évènement imprévu au cours de l'acte chirurgical, j'autorise d'ores et déjà le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier à modifier la technique choisie au mieux des intérêts vitaux du cheval et du personnel.

Les frais engendrés par des complications non prévisibles sont à la charge du propriétaire du cheval.

Fait le

A

(Signature, à faire précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »).

Tout acte effectué par le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier est soumis aux conditions générales de fonctionnement disponibles sur le site internet ([www.veto-meunier-lorraine.com](http://www.veto-meunier-lorraine.com)). En cas d'urgence et/ou d'absence du Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier, une plateforme de régulation téléphonique est disponible au 07 70 12 96 29.

## NOTE D'INFORMATION ET CONSENTEMENT PRÉALABLE AUX EXAMENS GYNECOLOGIQUES

Ce document n'est en aucun cas un préalable obligatoire, mais seulement un support pour confirmer le consentement éclairé du client ou bien comme reconnaissance de dettes, si cela s'avère nécessaire. Tout acte effectué par le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier est soumis aux conditions générales de fonctionnement disponibles sur le site internet ([www.veto-meunier-lorraine.com](http://www.veto-meunier-lorraine.com)) :

Propriétaire ou son représentant

Cheval

Identification

Ecurie

Motif Acte

Je sus nommé prie le Dr Vet Jean-Christophe Meunier d'effectuer pour ce cheval :

- Les interventions nécessaires suivi gynécologique :
  - Palpation transrectale
  - Echographie
- La mise en place d'un traitement médical : hormones (chorulon, Ovuplant ou équivalent, prostaglandines, ocytocine, lavage utérin, antibiotiques) ou de prélèvement (cytologie, bactériologie) nécessaire au suivi gynécologique.
- Une intervention chirurgicale (squeezing, vulvoplastie, biopsie).
- Une récolte d'embryon

Le suivi gynécologique est l'ensemble des dispositions prises par le vétérinaire pour préparer la poulinière à sa fonction de reproduction. Chez la jument, en raison de sa taille et de son anatomie, ce suivi n'est réalisable pour l'essentiel qu'au moyen de l'exploration rectale. Celle-ci consiste à introduire la main, l'avant-bras et le bras dans le rectum afin de palper au travers de la paroi rectale dans le bassin et dans la région postérieure de l'abdomen, le corps, les cornes de l'utérus et les ovaires.

Ce type d'examen comporte un risque de lacérer le rectum voir de le perforer complètement avec pour conséquence une péritonite fatale en quelques heures ou comme moindre mal, un abcès péritonéal très invalidant (nécessite une antibiothérapie massive). Il est amplifié par les comportements de défense et les efforts expulsifs de la jument. La fréquence de ce type d'accident est de 1 pour 20 000 examens quelles que soient l'expérience, la technicité et la prudence de l'opérateur.

L'examen est facilité en plaçant la jument dans une barre de contention. Il peut arriver que la jument puisse se blesser en cherchant à ne pas se soumettre à l'examen. C'est pour cette raison qu'il convient de nous prévenir du caractère de la jument (Maiden, jeune jument entre 2 et 4 ans, caractère très ombrageux). Une tranquillisation (sédanalgésie) peut être indispensable.

Grâce à l'échographie, l'identification de la vésicule embryonnaire est possible à partir du 14ème jour. Une gémellité n'est pas une situation désirable chez la jument. Cependant, les conditions particulières de l'examen transrectal font que le diagnostic échographique de la gestation est officiellement présenté comme exact à 95%. Aussi, lors de suspicion de gémellité (doubles ovulations), le diagnostic doit être précis (avant 16 jours post-ovulation). Puis, les examens sont répétés toutes les semaines voir plus afin de limiter les cas de gémellité non diagnostiqués (Env 0,5%). Plus les examens sont répétés, plus le risque de ne pas diagnostiquer des jumeaux diminue. Ce défaut de diagnostic peut se produire sans faute du vétérinaire dans les cas suivants :

- ✓ Jument ne permettant pas l'acte suffisamment longtemps
- ✓ Mauvaises conditions techniques d'examen (luminosité, absence de barre d'examen)
- ✓ Jumeaux d'âges différents avec un écart de plusieurs jours (ex :une vésicule de 14 jours et une autre de 11 jours non visible)
- ✓ Jument non présentée par le propriétaire aux dates conseillées par le vétérinaire.

Le squeezing est l'écrasement de l'une des 2 vésicules embryonnaires précocement autour de 14-16 jours. Comme tout examen, il comporte des risques (perforation rectale, échec, écrasement des 2 vésicules si celles-ci sont très proches).

Certaines conformations vulvaires peuvent prédisposer aux infections ou aux pneumovagins. C'est pourquoi dans certains cas, il est procédé à une suture des lèvres de la vulve (vulvoplastie) afin de diminuer ce risque. Certains actes thérapeutiques ou médicaux peuvent permettre d'améliorer ou de maîtriser la fertilité tel que des traitements hormonaux, des traitements intra-utérins (irrigation, antibiothérapie, etc), prélèvement utérins (en cas de suspicion d'endométrite ou d'infection utérine).

Le montant estimé des acte est d'environ

Avec une variation de

Liée à

- ✓ L'utilisation d'un plus grand nombre de cycle (jument constatée vide les 2 premiers cycles)
- ✓ Un mauvais cycle (col fermé, chaleur pas franche, défaut d'ovulation, corps jaune persistant, présence de liquide intra-utérin, métrite nécessitant des prélèvements de type cytologique, bactériologique ou biopsie, des irrigations utérines et l'usage d'antibiotiques, l'utilisation d'hormones). Les anomalies de cycle sont présentes dans 25% des cas.
- ✓ La mauvaise qualité de la semence de l'étalon.
- ✓ Des jumeaux ou bien une résorption embryonnaire précoce.

En cas de difficultés ou de faits difficilement prévisibles et/ou en cas de dépassement d'honoraires plus importants :

- J'autorise le Dr Vet à mettre en oeuvre les moyens qu'il estime appropriés.
- Je demande à ce que le Dr Vet se conforme strictement aux dispositions ci-dessus définies et à être contacté s'il s'avère nécessaire de les modifier (en assumant alors pleinement les conséquences du délai éventuel). N° de téléphone :

J'ai été informé que ce cheval pourra être, si nécessaire, tranquilisé ou anesthésié et que cela comporte des risques. Qu'une intervention quelle qu'elle soit peut ne pas réussir et entraîner de manière rarissime des complications (réactions allergiques, choc, infection). Les frais engagés par ces complications non prévisibles sont à la charge du propriétaire sus-nommé. Je reconnais accepter les choix thérapeutiques du Dr Vet Jean-Christophe Meunier, selon l'appréciation des indications du moment et en accord avec moi-même. En aucun cas, je ne pourrai lui reprocher une perte de chance liée à ses choix thérapeutiques, car il se tient à ma disposition pour les expliquer et les justifier.

Le Dr Vet Jean-Christophe Meunier s'engage à accorder des soins attentifs au cheval que je lui confie. En cas d'emploi du temps surchargé ou si l'écurie du cheval est à plus de 25 km d'Houdemont ou de l'endroit où se trouve le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier, il faudra déplacer le cheval vers ce dernier pour assurer son suivi ou prévoir une hospitalisation (pour exemple la clinique équine Acy-Romance). En contre-partie, le propriétaire sus nommé s'engage à devoir acquitter l'ensemble des frais relatifs au motifs de l'acte commandé. Je reconnais avoir eu toutes les informations complémentaires que je souhaitais.

Le système digestif du cheval est un gros fermenteur, c'est à dire une cuve à l'intérieur de laquelle se trouvent des milliards de bactéries qui vont digérer la cellulose et donner des nutriments au cheval. On dit que dans 1 g de crottin, on a l'équivalent de la population mondiale humaine en bactéries. Il y a 40 kg de crottins dans un cheval, soit à l'état naturel et normal, la dose de toxines pouvant tuer 1 000 chevaux. C'est un équilibre instable. Tout changement dans les conditions de vie du cheval (stress, transport, antibiotiques, chirurgie, vermifuges, tranquillisation en modifiant le transit, changement d'aliments ou de type de foin) entraîne des modifications de la flore bactérienne qui peuvent rendre vulnérable le cheval aux toxines si ce sont des bactéries pathogènes (salmonelles, clostridium, campylobacter) qui prolifèrent. Cela va d'un simple crottin mou à des coliques légères à graves, à des diarrhées plus ou moins professe, éventuellement associées à des états de choc, d'entérotoxémie, de fourbure, de coagulopathies, voire à des morts subites. Rien ne permet pour moment de prédire ce type de complications. Fort heureusement ce type de complications est rarissime (1 cas toutes les 5 000 consultations).

Fait le

Signature, à faire précéder de la mention « lu et approuvé »

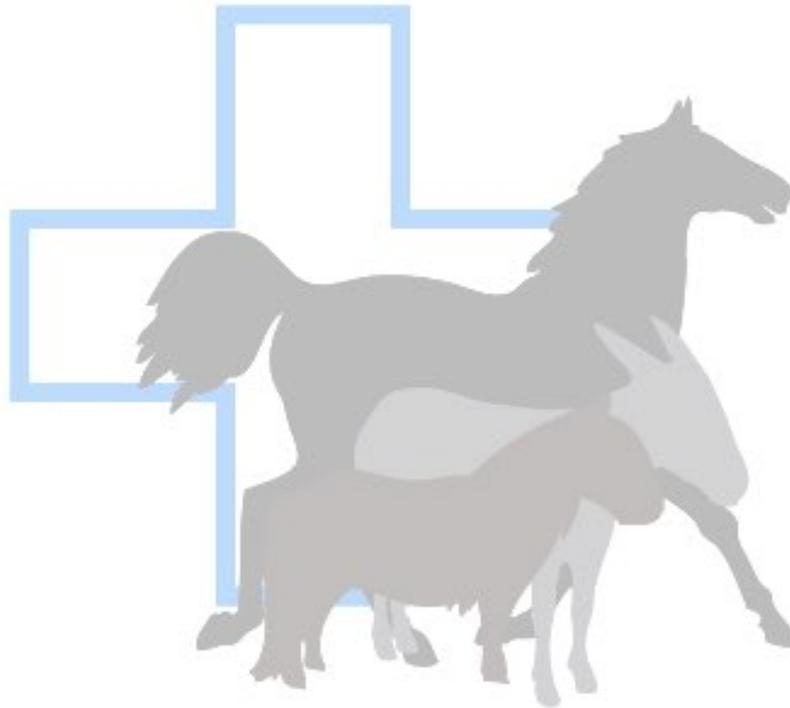
Accidents liés aux examens gynécologiques (risque faible mais potentiellement possible, même avec des interventions

- ✓ Perforation rectale entraînant la mort de la jument
- ✓ Traumatisme lié à des réactions de défense de la jument
- ✓ Jumeaux entraînant un avortement

✓ Jument non gravide. Les frais vétérinaires restent dûs.

Toute prestation de quelque nature qu'elle soit, fournie par le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier, n'est pas génératrice de résultat mais seulement d'obligation de moyen. En conséquence, la responsabilité ne pourra être engagée qu'à condition que soit démontré qu'une faute a été commise par le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier. Cette responsabilité, à supposer qu'elle puisse être engagée dans les conditions ci-dessus visées est, e tout état de cause limitée à un maximum, tous dommages confondus de trois cents milles euros (300 000€).

Urgences vétérinaires assurées dans la limite des disponibilités du vétérinaire voir au verso les conditions d'exercice de la médecine vétérinaire de terrain comportant de nombreuses complications ou aléas thérapeutiques. Tout acte effectué par le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier est soumis aux conditions générales de fonctionnement. Elles sont disponibles sur le site [www.veto-meunier-lorraine.com](http://www.veto-meunier-lorraine.com). En cas d'urgence et/ou d'absence du Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier, une plateforme de régulation téléphonique est disponible au 07 70 12 96 29.



## BON DE COMMANDE D'UNE VISITE ACHAT OU EXPERTISE VETERINAIRE DE TRANSACTION

Ce document n'est en aucun cas un préalable obligatoire, mais seulement un support pour confirmer le consentement éclairé du client ou bien comme reconnaissance de dettes, si cela s'avère nécessaire. Tout acte effectué par le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier est soumis aux conditions générales de fonctionnement disponibles sur le site internet ([www.veto-meunier-lorraine.com](http://www.veto-meunier-lorraine.com)) :

Je soussigné,

Demeurant

Souhaite que le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier réalise une expertise vétérinaire dans le cadre d'une transaction pour le cheval :

Pour une utilisation

Chez

Dont la valeur estimée est

J'ai pris connaissance que l'examen de ce jour a uniquement pour but de définir l'état de santé actuel du cheval et qu'il ne s'agit en aucun cas d'une prédiction sur l'avenir sportif et médical. J'ai pris connaissance que cet examen utilise des procédés cliniques couramment admis par la profession (à savoir : inspection, palpation, et auscultation pour l'examen clinique général, tests de flexion et examen aux 3 allures pour l'examen locomoteur complet) auxquels éventuellement on ajoute des examens complémentaires tels que radiographie, échographie, fibroscopie, analyses de sang pour mieux préciser cet état de santé.

Il s'agit d'évaluer la nature et l'intensité des risques par rapport à la présence possible d'affection invalidante ou évolutive à l'aide des procédés classiques de terrain.

D'autres examens plus fins, plus précis et plus complexes existent (IRM, scintigraphie, radiographie des corps vertébraux du rachis) et permettent d'essayer de dépister plus tôt certaines maladies dégénératives difficilement diagnosticables à leur stade débutant par un bilan radio classique. Cependant, leur coût et leur disponibilité limitent leur utilisation en médecine vétérinaire de terrain.

L'examen de visite d'achat n'a de valeur que si l'animal n'est pas sous l'influence de dopage. Le vétérinaire conseille fortement de réaliser un contrôle antidopage (recherche de substances modifiant l'examen clinique). Les conclusions formulées à l'issue du bilan d'aptitude sont celles qui pourront être formulées dans les conditions de la visite, après recueil des commémoratifs, au vu des examens pratiqués et des radiographies demandées, sachant que le mode et l'intensité de l'utilisation peuvent modifier le pronostic émis.

J'ai ainsi pris connaissance que dans un très petit nombre de cas, des évolutions imprévisibles ou paradoxales non envisagées (décompensation d'une arthrose ou d'une tendinose ou d'une dorsalgie tolérées par le cheval avant l'achat et révélées par les nouvelles conditions d'exploitation) restent possible et peuvent entraîner une inaptitude malgré la réalisation d'un examen vétérinaire d'achat (risque dégénératif possible, évolution à bas bruit sans signes prémonitoires). Si ces cas exceptionnels (1 à 2 % d'évolution défavorable avec un pronostic favorable mis au moment de l'achat selon mon expérience professionnelle) vous apparaissent inacceptable, faites-nous le savoir par écrit ou mail ([vetomeunier@gmail.com](mailto:vetomeunier@gmail.com)) au plus vite, pour qu'ensemble nous puissions trouver le bilan adapté à vos desiderata.

D'autre part, trouver une lésion radiographique suspecte ou anormale sur un cheval lors d'un bilan radio est normal, car 30 % seulement des chevaux en sont indemnes. Il faut juste que cette lésion radio n'apparaisse pas potentiellement évolutive le jour de l'examen. Ainsi, seulement 20% des chevaux ont à la fois un examen clinique, locomoteur, radiographique et échographique sains. Autrement dit, 80% des chevaux ont une ou plusieurs lésions, que l'on diagnostique ou pas selon le niveau d'investigation choisi. On voit ici la difficulté de cet examen et son dilemme, à savoir que beaucoup de chevaux performants sont porteurs de lésions cliniques ou subcliniques ne gênant en rien leur utilisation et donnant satisfaction à leur propriétaire, mais qui, pour la

très grande majorité, de temps à autre devront peut-être être médicalisés pour maintenir leur performance à un niveau égal ou supérieur et qui dans de très rares cas ne seront plus exploitables à cause de cette ou ces lésions au niveau envisagé à plus ou moins longue échéance.

Il faut compter 150€ pour l'examen clinique, 25€ par image radiographique, 100€ par région échographiée et 100€ pour une endoscopie. L'appréciation des éléments de risque pour l'utilisation envisagée (notamment l'examen radiographique) est d'ordre statistique et n'apporte pas de garantie formelle quant à l'état de santé et à l'intégrité future du cheval.

### Niveau d'expertise souhaité

<b>A / Economique :</b>	Examen clinique général succinct (non systématique et non exhaustif) et locomoteur simple (pas, trot sur le cercle, sur le dur). Radiographies des pieds antérieurs (Face/ Profil) et éventuellement des jarrets (Profil). On limite volontairement le nombre de radiographies et l'examen clinique. On va à l'essentiel. Il faut compter 250€ pour la première formule et 300€ pour la deuxième formule.
<b>B / Optimum classique :</b>	Examen clinique général et locomoteur complet (3 allures en ligne droite et sur le cercle sur sol dur et sur sol mou), tests de flexion, conforme aux bonnes pratiques de l'examen vétérinaire de transaction. Radiographies Pieds (Face/Profil), Boulet antérieurs et postérieurs (Profil), Jarrets (Face/Profil). On parle d'optimum ce qui est différent de maximum. On ne fait pas tout, c'est-à-dire qu'en un minimum de radiographies, on essaie de dépister les lésions fréquentes, autres que le pied. Absence de 2 vues orthogonales par région, c'est-à-dire que certains kystes osseux sous-chondraux peuvent ne pas être vus. On ne réalise pas d'examen locomoteur monté. Il est important de noter que l'examen ophtalmologique dans la pénombre peut être impossible si l'écurie où est examiné le cheval ne dispose pas d'une pièce sombre. Il faut compter 500€.
<b>C / Optimum plus, complet :</b>	Idem bilan optimum classique avec en plus, radiographies Face/Profil des grassets et 2 obliques des jarrets (oblique dorsolatérale et oblique dorsomédiale) et Face des boulets antérieurs et postérieurs. On réalise des vues de Face pour mieux visualiser les kystes osseux. Il faut compter 750€.
<b>D / Performance :</b>	On envisage les lésions potentiellement responsables de contre-performance. A savoir en plus de l'examen clinique complet du bilan Optimum: Examen ophtalmologique complet avec examen dans la pénombre, Examen clinique monté, Radiographies Face/Profil/ Face à l'appui des pieds antérieurs, Face/Profil/Oblique des boulets antérieurs, Face/Profil des carpes, Face/Profil des doigts postérieurs, Face/Profil/Oblique des jarrets, Face/Profil des grasset. On réalise 2 venues radiographiques orthogonales par région. Echographie (tendon fléchisseur profond dans le pied, insertion proximale des suspenseurs). L'échographie nécessite un poil ras. L'absence de tonte sur un poil long ne permet pas l'examen. Il faut compter 1250€.
<b>E / Performance plus, complet :</b>	Idem bilan performance avec bilan radiographique et échographique des cervicales, du dos et du bassin. Fibroscopie du larynx. Il s'agit du bilan maximum pouvant être réalisé sur place. Il faut compter 1700€.
<b>F/ Prise de sang :</b>	Bilan de forme (66€). Bilan inflammatoire (Fibrinogène 24€, SAA 43€). Bilan hépatique (GLDH, Acides biliaires auprès d'un laboratoire). Recherche dopage (laboratoire des courses entre 150 et 250€ selon la recherche effectuée, compter une semaine de délai après votre paiement au laboratoire). Anémie infectieuse. Bilan Piro-like (130€). Bilan respiratoire (130€). Préciser :
<b>G / Examen pulmonaire :</b>	Lavage broncho-alvéolaire (60€). Endoscopie au repos (100€) ou à l'effort (250€). Gaz du sang (50€). Préciser :
<b>H / Examens spécialisés souhaités :</b>	Bilan dos complet avec radiographie des corps vertébraux lombaires et cervicales basses, scintigraphie full body, IRM des pieds, échocardiographie. Ces examens nécessitent de référer le cheval en centre spécialisé en imagerie équine. Préciser :
<b>I / Autres :</b>	Préciser :

**J'atteste que le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier a proposé l'ensemble des possibilités pouvant être réalisées lors d'une visite d'achat et que quel que soit le résultat de cette visite je dois m'acquitter des frais engendrés par cette visite. J'opte pour la formule (cocher la ou les case(s) correspondante(s)) :**

A    B    C    D    E    F    G    H    I

Fait le

Signature, à faire précéder par la mention manuscrite « lu et approuvé

Toute prestation de quelque nature qu'elle soit, fournie par le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier, n'est pas génératrice d'obligation de résultat mais seulement d'obligation de moyen. En conséquence, la responsabilité ne pourra être engagée qu'à condition que soit démontré qu'une faute a été commise par le Docteur Vétérinaire Jean-Christophe Meunier. Cette responsabilité, à supposer qu'elle puisse être engagée dans les conditions ci-dessus visées est en tout état de cause, limitée à un maximum, tous dommages confondus de trois cents milles euros (300 000€).

---

